

Mairie de Journal La Mée Châteaubriant

<http://journal-la-mee.fr/14904-le-suicide-d-un-jeune-a>

# Le suicide d'un jeune à Châteaubriant

- Thèmes généraux - Condition ouvrière et/ou salariale - Santé et travail -

Date de mise en ligne : jeudi 25 février 2010

Mise à jour le : samedi 20 février 2010

## **Description :**

Suicide d'un jeune à Châteaubriant acte dramatique, pour celui ou celle qui disparaît ainsi brutalement, et ensuite pour l'entourage qui se pose la question, lancinante : « Aurais-je dû voir que quelque chose n'allait pas ? Aurais-je pu faire quelque chose ? ». (...)

---

**Journal La Mée Châteaubriant**

---

## Sommaire

- [Suicide et indécence](#)
- [Harcelé, bafoué, humilié](#)

Ecrit le 7 octobre 2009

## Suicide et indécence

Le suicide est un acte dramatique, pour celui ou celle qui disparaît ainsi brutalement, et ensuite pour l'entourage qui se pose la question, lancinante : « Aurais-je dû voir que quelque chose n'allait pas ? Aurais-je pu faire quelque chose ? ».

Les suicides de jeunes et moins jeunes sont plus fréquents qu'on ne croit dans la région castelbriantaise. Dans une étude parue en février 2009, l'observatoire régional de la santé révèle que Les Pays de Loire se placent au 5e rang pour les hommes et 8e rang pour les femmes, en ce qui concerne la mortalité par suicide. La surmortalité, par rapport à la moyenne nationale est de 28 % pour les hommes et de 17 % pour les femmes. Les trois-quarts de ces décès concernent des hommes. Chez les 25-34 ans, le suicide est la cause d'un décès sur quatre.

La famille et plus généralement le support social, protègent partiellement du suicide. Celui-ci est plus fréquent chez les hommes divorcés, vivant seuls, ou ayant perdu leur conjoint. L'inactivité, la dépendance financière ou l'instabilité dans le travail représentent également des situations à risques. Les suicides sont plus fréquents dans les catégories socio-professionnelles les moins favorisées ainsi que dans les zones rurales.

## Harcelé, bafoué, humilié

L'actualité récente fait état de 24 suicides chez France-Telecom. Un peu moins connu : le nombre de suicides chez les agriculteurs (par exemple : six suicides en un trimestre en Normandie). Ni les médecins ni les personnels soignants n'y échappent. Pour l'Union Généraliste, il y aurait eu chez eux plus de 60 suicides depuis 18 mois en France, ce qui fait, en proportion, deux fois plus qu'à France Telecom. Qui dit mieux dans cette sinistre surenchère ?

L'être humain consacre beaucoup de temps à son travail. Quand les conditions d'exercice se compliquent, quand il ne devient plus possible de faire face à un stress permanent, le suicide est quelquefois la seule solution. Solution qui débouche parfois sur une enquête de gendarmerie comme c'est le cas actuellement dans la région castelbriantaise où la famille d'un jeune homme a été alertée sur « le calvaire » que celui-ci subissait dans son entreprise, « harcelé, bafoué, humilié ».

**Malheureusement le jeune n'en avait rien dit à ses parents**

## Le suicide d'un jeune à Châteaubriant

---

L'inspection du travail, saisie récemment, révèle qu'en 2002 déjà, la même entreprise a été condamnée pour la maltraitance d'un apprenti. Peut-être pas, directement, de la part de l'employeur. Mais au moins indirectement, pour avoir laissé s'installer cette atmosphère délétère.

Dans beaucoup de cas le non-respect des apprentis, les méthodes de management basées sur la peur, la dévalorisation des individus et l'humiliation, conduisent à des « solutions » extrêmes. Après le suicide, la famille doit faire face à de nombreuses difficultés, par exemple ... mettre fin à un abonnement téléphonique. Il faut fournir, dans ce cas, un certificat de décès, et par lettre recommandée ! Pour connaître le déroulement des dernières journées, la famille peut souhaiter disposer des appels reçus et envoyés à une cette période ... c'est alors la croix et la bannière !

« A l'ouverture de l'enquête, quinze jours après la mort de notre fils, nous avons demandé la liste des appels reçus et envoyés. On nous a dit que c'était trop tôt, qu'il fallait attendre encore 15 jours pour que la facture-papier soit éditée. Et quinze jours après on me dit que, non, on ne peut pas fournir cette liste parce qu'on ne peut avoir accès au fichier. Et puis finalement, compte tenu de la plainte auprès de la gendarmerie, la direction de Bouyghes me demande de faire un courrier, accompagné de 7.50 Eurosuros et de l'envoyer en recommandé en y joignant un (autre) certificat de décès et d'attendre trois semaines » raconte un père de famille.

Le jeune homme était un bon client de Bouyghes : il dépassait son forfait tous les mois. Mais pour avoir une simple facture détaillée, la famille a dû envoyer deux lettres recommandées, deux certificats de décès, un chèque de 7.50 Euros et se déplacer 5 fois à l'agence locale ... et à ce jour n'a encore rien reçu !

Pour des parents qui viennent de perdre leur fils, c'est un sacré manque de compréhension. « Nous n'implorons pas la pitié, mais juste un peu de bienveillance »

« Il faut savoir à certains moments oublier les profits et penser un peu aux êtres humains ».

B.Poiraud

---

Ecrit le 7 octobre 2009

### **Coiffeuse, victime de harcèlement**

Une employée coiffeuse de 50 ans s'est suicidée en janvier 2006. La famille a trouvé dans ses notes l'expression de son mal-être au boulot, dans un salon de coiffure castelbriantais dont la patronne est passée en jugement à Nantes. L'avocat de celle-ci plaide la relaxe. Le procureur demande 3000 euros d'amende.

Le 8 octobre 2009, la patronne a été relaxée.

[Voir aussi : orange pressée](#)